

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2020



Synthèse	3
A. Activités et résultats	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Résultats des investissements.....	8
A.4 Résultats des autres activités	9
A.5 Autres informations.....	9
B. Système de Gouvernance	10
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	10
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	20
B.4 Système de contrôle interne	23
B.5 Fonction d'Audit Interne	25
B.6 Fonction actuarielle	26
B.7 Sous-traitance.....	26
B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance.....	27
B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance	27
C. Profils de risque	28
C.1 Risque de souscription	28
C.2 Risque de marché	31
C.3 Risque de crédit	33
C.4 Risque de liquidité	34
C.5 Risque opérationnel	35
C.6 Autres risques importants	36
C.7. Autres informations	37
D. Valorisation à des fins de solvabilité	38
D.1 Actifs	38
D.2 Provisions techniques.....	41
D.3 Autres passifs	46
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	47
D.5 Autres informations	47
E. Gestion du capital	48
E.1 Fonds propres.....	48
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	50
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	51
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	51
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	51
E.6 Autres informations	51
ANNEXES	52

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance du 30 mars 2021.

Activité et résultats

Les faits marquants concernant l'activité 2020 :

- ▶ la crise sanitaire a fortement impacté la collecte brute au niveau du marché national. Les versements sur les Unités de Compte ont progressé de 3 % alors que les flux sur le Fonds EURO ont baissé de 34 % du fait notamment des contraintes d'accès généralisées sur ce support ;
- ▶ au global, la collecte nette reste négative principalement en l'absence de production soutenue, les prestations étant plutôt stables (+1 %) par rapport à l'an passé ;
- ▶ les prestations de rachats et de décès baissent de 6,2 % et les primes en Prévoyance maintiennent leur progression (+7,9 %) en dépit de la crise sanitaire ;
- ▶ au global la collecte nette s'établit à -131,6 M€, dont +81,3 M€ sur les Unités de Compte.

Les résultats :

- ▶ le résultat 2020 après impôt s'élève à 38,6 M€ (contre 15,7 M€ en 2019).

Au titre de l'exercice 2020, on soulignera les points suivants :

- ▶ une progression du résultat liée à l'activité aussi bien sur l'épargne que la prévoyance.
- ▶ une reprise sur les provisions de marché et en particulier la PGP, conformément aux recommandations des auditeurs.

Système de gouvernance

PREPAR-VIE est une société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Au 31/12/2020, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes. Elle est dotée de 4 responsables des fonctions-clés.

Le Directeur Risques et ALM a intégré le Directoire, celui-ci est désormais composé de 4 personnes.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR-VIE comprenant une Direction des Risques, une Direction de la Conformité, un responsable d'audit interne et un département du Contrôle Permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. En 2020, le système de gouvernance de PREPAR-VIE n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2019.

Profil de risque

PREPAR-VIE commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement au risque de marché (poids relatif de risque : 84 % du besoin en capital avant effet de diversification), et en moindre mesure au risque de souscription. Par ailleurs, son activité de prévoyance renforce le risque de souscription (risque de décès et de longévité).

Le Profil de risque de PREPAR-VIE n'a pas connu d'évolution majeure en 2020.

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-VIE établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2020, PREPAR-VIE n'a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, et d'hypothèses.

Gestion du capital

Au 31/12/2020, le capital de solvabilité requis de PREPAR-VIE s'élève à 449,1 M€, contre 428,0 M€ à fin 2019.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 635,3 M€, contre 736,6 M€ à fin 2019. Cette évolution est liée à la baisse de la réserve de réconciliation de 113 M€, impactée par la baisse des taux de presque 50cts entre les deux périodes.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 141 %, contre 172 % à fin 2019.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Créée en 1984, PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elle constitue le pôle assurance.

PREPAR-VIE compte au 31/12/2020, 127 collaborateurs, tous installés sur un site unique : Tour Franklin à Paris La Défense.

PREPAR-VIE propose des contrats d'assurance de personnes, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-VIE sont les suivantes :

- ▶ branche 20 (Vie-Décès),
- ▶ branche 22 (Unités de Compte),
- ▶ branche 24 (Capitalisation),
- ▶ branche 2 (Maladie), à titre accessoire à la branche 20.

PREPAR-VIE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits commercialisés sont les suivants :

- ▶ des contrats d'épargne à versements libres sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation, commercialisés par la BRED et par des réseaux externes ;
- ▶ des contrats retraite avec un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP) ;
- ▶ des contrats « vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- ▶ des contrats de prévoyance (type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès »).

Au 31 décembre 2020, PREPAR-VIE gère environ 235 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,8 Milliards d'euros et 615 000 contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

En Millions d'euros	2020	Répartition 2020	2019	Variation 2020/2019
Epargne	378,6	77,4 %	652,6	-42,0 %
Euros	200,6	41,0 %	496,6	-59,6 %
UC	154,0	31,5 %	95,1	+61,9 %
Support Euro-Croissance	24,0	4,9 %	60,8	-60,6 %
Retraite	8,2	1,7%	3,8	+115,8 %
Prévoyance	102,1	20,9 %	70,7	+44,3 %
TOTAL	488,9	100,0 %	727,1	-32,8 %

La forte diminution de la collecte en 2020 résulte principalement de la volonté de la Compagnie de restreindre l'accès au Fonds EURO afin d'éviter une trop forte dilution des rendements futurs.

La collecte en UC progresse fortement, en ligne avec la stratégie commerciale. La collecte sur le support Euro-Croissance a été volontairement interrompue depuis l'été 2019, suite à la forte baisse des taux à cette période, qui a rendu l'investissement sur ce support inopportun. L'évolution permise par la Loi Pacte a relancé les atouts de ce support, dont la commercialisation a redémarré en fin d'année.

La Prévoyance progresse fortement, principalement suite au démarrage d'un nouveau partenariat avec le courtier Entoria, et au développement de l'assurance Emprunteurs, tant auprès de la BRED que de réseaux externes (LifeSquare).

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane).

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2020 et 2019.

En Millions d'euros	2020			2019		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	488,9	58,6	430,3	727,1	31,2	695,9
Charges de sinistres (*)	-559,1	-7,9	-551,2	-577,4	-7,4	-569,9
Charges des autres provisions techniques	130,8	-15,7	146,4	-255,1	-1,5	-253,7
Ajustement ACAV (**)	31,8		31,8	140		140
Solde de souscription	92,3	35,0	57,3	34,6	22,3	12,3
Produits nets des placements (**)	98,7		98,7	178,2		178,2
Participations aux résultats (**)	-46,9	0	-46,9	-108,3	0	-108,3
Solde financier	51,8	0	51,8	69,9	0	69,9
Produits des placements transférés (**)	-7,4		-7,4	-7,7		-7,7
Commissions et Frais	-85,6	-28,6	-57,0	-72	-19,2	-52,8
TOTAL	51,1	6,4	44,7	24,9	3,1	21,8

(*) hors frais de gestion des sinistres (**) Non inclus dans le QRT S05.01

En 2020, le chiffre d'affaires global net de réassurance a diminué de 32,8 %, baisse essentiellement constatée sur le support en euros. La charge de sinistres est quasiment stable. La collecte nette en épargne est négative (-132 M€).

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 44,7 millions d'euros. Cette hausse est exceptionnelle et non récurrente, car elle résulte principalement d'une forte reprise de provision, suite à un affinement de la méthode actuarielle (provision pour garantie plancher).

Le détail des primes acquises par grandes lignes d'activité a été présenté dans le paragraphe précédent.

Le détail des charges de sinistres, brutes de réassurance, par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Fonds en Euros et Euro-Croissance	-434,5	-462,1
Unités de Compte	-82,6	-96,5
Autres Provisions Techniques	-42,0	-18,8
CHARGES DE SINISTRES	-559,1	-577,4

Le détail des charges de provisions techniques brutes de réassurance par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Fonds en Euros et Euro-Croissance	-92,1	-118,7
Unités de Compte	-138,3	-111,5
Autres Provisions Techniques	-6,5	-24,9
CHARGES DES PROVISIONS TECHNIQUES	-236,9	-255,1

Enfin, le niveau des frais et commissions a progressé de 7,8 % en 2020, lié à l'augmentation frais de gestion des sinistres.

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Frais d'acquisition	20,9	16,6
Frais d'administration	32,3	29,8
Frais financiers	3,8	5,6
Frais de gestion des sinistres	20,1	14,8
Autres Frais	8,4	5,2
Commissions de réassurance	-28,6	-19,2
FRAIS (Y COMPRIS COMMISSIONS)	56,9	52,8

La répartition des frais d'acquisition, d'administration, financiers et de gestion des sinistres, par grandes lignes d'activité est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Fonds en Euros et Euro-Croissance	30,3	25,7
Unités de Compte	7,0	5,8
Autres Provisions Techniques	40,0	35,4
TOTAL FRAIS AFFECTABLES	77,3	66,9

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-VIE par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-VIE, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes Solvabilité 2.

En Millions d'euros	2020		2019	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	748,9	473,9	734,2	494,5
Obligations d'entreprises	3 390,5	3 184,6	3 640,2	3 445,0
Actions	24,3	10,4	39,3	27,5
Fonds d'investissement	2 838,2	2 572,1	2 686,1	2 421,9
Titres garantis	23,6	24,1	41,7	41,2
Trésorerie et dépôts	24,3	24,3	28,2	24,1
Prêts et prêts hypothécaires	13,3	13,3	12,0	12,0
Immobilier	85,1	63,2	43,2	20,7
Produits dérivés	4,3	11,2	46,7	45,1
Total Actifs hors Unités de Compte	7 152,5	6 377,2	7 271,6	6 532,1
Actifs représentatifs des Unités de Compte	1 279,4	1 279,4	1 133,3	1 133,3
ACTIF TOTAL	8 431,9	7 656,6	8 404,9	7 665,4

En 2020, les placements ont été essentiellement orientés vers les obligations d'entreprises pour profiter notamment des tensions sur les spreads de crédit observées à partir de la fin du premier trimestre.

Les nouveaux investissements dans les actifs de diversifications ont été limités sur l'exercice. Ils résultent d'appels de fonds pour des engagements pris précédemment. La progression de l'investissement en immobilier en direct reflète la dissolution de la SCI Village.

Au 31/12/2020, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

En Millions d'euros	2020	2019
Obligations d'Etat	20,6	23,2
Obligations d'entreprises	86,4	97,3
Actions	1,1	0,8
Fonds d'investissement	24,5	25,7
Titres garantis	0,7	0,9
Prêts et prêts hypothécaires	1,0	1,0
Immobilier	2,2	2,0
TOTAL REVENUS FONDS EN EUROS	136	151

Entre 2019 et 2020, la masse des coupons touchés sur produits obligataires a diminué du fait de l'arrivée à échéance de titres anciens ayant des rendements élevés et de leur remplacement par des titres à rendement plus faible. Elle résulte aussi de la baisse des investissements dans cette catégorie d'actifs. Par ailleurs les dividendes sur fonds d'investissement ont progressé du fait de l'augmentation d'investissements réalisés sur des titres détachant du revenu, plutôt que sur des titres capitalisant.

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées résultant de la cession d'actifs en cours d'année. Leur ventilation est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Obligations	-1,9	-11,7
Actions	-0,2	0,0
Fonds d'investissement	4,6	17,8
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES FONDS EN EUROS	2,5	6,2

Les plus-ou-moins-values latentes réalisées en 2020 sur fonds d'investissement sont issues à la fois de fusions/absorptions de fonds et de cessions de fonds. Les plus-ou-moins-values réalisées sur obligations sont issues d'arrivées à terme de titres.

Il est à noter que les mouvements sur supports en Unités de Compte ont généré des plus-values de l'ordre de 2,0 M€. Ces mêmes mouvements avaient généré des moins-values pour un montant de 4,8 M€ en 2019.

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-VIE sont les suivants :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019
Variation des surcotes/décotes	-3,6	6,5
Variation de la Réserve de Capitalisation	0,0	0,0
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	-11,2	3,9
Résultat Euro- Croissance	10,6	16,9
Frais de gestion interne et externe des placements	-4,0	-6,1
Autres charges de placement	-23,7	-9,7
TOTAL AUTRES REVENUS ET DEPENSES	-31,9	11,6

En 2020, la provision pour dépréciation durable a été dotée du fait principalement de la baisse durable constatée sur un placement immobilier et un fonds diversifié. Les produits financiers du support Euro-Croissance ont régressé dans un contexte de marchés en baisse.

Les autres charges de placement ont progressé du fait du dénouement du swap de couverture mise en place depuis le 4^{ème} trimestre 2019 sur une partie du portefeuille exposée au risque actions. Les marchés ayant repris fortement au 4^{ème} trimestre, le swap a généré une perte lors de son dénouement.

Par ailleurs, il n'y a pas de perte ni profit comptabilisé directement en fonds propres en normes françaises.

Enfin, au 31/12/2020, PREPAR-VIE détient deux titres de titrisation, selon la définition du point (92) introductif au Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne, pour un montant de 13,4 M€.

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

A.5 Autres Informations

PREPAR-VIE n'a pas d'autre information importante relative à son activité et à ses résultats à communiquer.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

B.1.1. Conseil de Surveillance

Missions et attributions

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires. Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-Vie, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ les résultats commerciaux
- ▶ le fonctionnement interne
- ▶ le plan de développement
- ▶ les frais généraux
- ▶ la gestion des actifs, la politique d'allocation
- ▶ l'équilibre technique, la gestion Actif-Passif
- ▶ les résultats financiers
- ▶ le contrôle interne et la gestion des risques
- ▶ les perspectives de croissance

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

Règles de fonctionnement

Le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Des formations sont mises en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Composition

Au 31/12/2020, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes.

B.1.2. Directoire

Missions et attributions

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- ▶ il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- ▶ il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- ▶ il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- ▶ les résultats commerciaux,
- ▶ les comptes,
- ▶ les frais généraux,
- ▶ les résultats financiers,
- ▶ les résultats techniques.

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques. Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Composition

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les quatre Membres du Directoire à savoir :

Jean-François PELLÉ depuis le 8 mars 2007 renouvelé le 20 novembre 2017

- ▶ Président du Directoire de : PREPAR VIE,

Emmanuel de la BASTILLE depuis le 9 mars 2012 renouvelé le 20 novembre 2017

- ▶ Directeur Technique,
- ▶ Directeur Juridique,

Patrice TRUGLAS depuis le 29 juin 2006 renouvelé le 20 novembre 2017

- ▶ Directeur des Ressources Humaines,
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information,
- ▶ Directeur des Moyens Généraux,

Xavier BRISSET depuis le 25 septembre 2020

- ▶ Directeur ALM et Risques

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015 et du 25 septembre 2020. L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Xavier BRISSET

- ▶ Directeur ALM et Risques

Guillaume VILLE

- ▶ Directeur des Investissements

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Jean-Marc HECART

- ▶ Responsable de la Gestion des Risques

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent

Cyril LAVIGNE

- ▶ Directeur Service Client

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation **des responsables des fonctions clés**, PREPAR-VIE a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR-VIE considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR- VIE atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ Audit Interne : **Julien ESPIE**, Inspection Générale de la BRED BP ayant remplacé Quentin DESSALES en 2020
- ▶ Fonction Actuarielle : **Anh-Vu BUI** ayant remplacé Julien BEAUNOL en 2020
- ▶ Gestion des Risques : **Jean-Marc HECART**, Responsable de la Gestion des Risques PREPAR-Assurance, ayant remplacé Céline REY-CAMPAGNOLLE en 2020
- ▶ Vérification de la Conformité : **Hervé PLUCHART**, Directeur de la Conformité PREPAR-Assurance.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR-VIE, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR-VIE au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR-VIE garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-Vie en date du 28 décembre 2015, du 26 mars 2020, du 30 juin 2020 et du 25 septembre 2020.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-VIE sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-VIE ;

- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-VIE a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-VIE (hors COSUR, Directoire, CODIR)

L'Acticom

- ▶ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle
- ▶ Animateur Le Directeur Marketing et Développement

Le Comité de Partenariat

- ▶ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ▶ Périodicité Selon actualité
- ▶ Animateur Responsable du Développement des Partenariats

Le Comité d'Arbitrage de Projets

- ▶ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- ▶ Rôle Pilotage des opérations financières
- ▶ Périodicité Hebdomadaire
- ▶ Animateur Directeur des investissements

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- ▶ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ▶ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- ▶ Rôle Veille des risques de non-conformité, suivi des actions et remédiation
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Directeur de la Conformité

Le Comité Déshérence

- ▶ Rôle Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de dossiers en déshérence
- ▶ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Participation collégiale (avec au moins un membre de la Direction Conformité ou du juridique et un représentant de la gestion).

Le Comité Lutte Anti-Blanchiment (LAB) / Lutte Contre le Financement du Terrorisme (LCFT)

- ▶ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ▶ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- ▶ Périodicité Mensuelle
- ▶ Animateur Responsable du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (CoSSI)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données.)
- ▶ Périodicité A minima semestriellement
- ▶ Animateur Directeur Système Information

Autres comités

Le Comité Comptable et Prudentiel

- ▶ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Services ALM et Technique

Le Comité d'Audit

- ▶ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ▶ Périodicité Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur Président du Conseil de Surveillance et responsable de la fonction clé Audit interne

Comités Actionnaire/PREPAR

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- Rôle Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité Semestrielle
- Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance.

Par ailleurs, PREPAR-VIE s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance se concrétise par la distribution de jetons de présences équirépartis. La rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance.

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire. La rémunération des personnels de PREPAR-VIE est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le Président du Directoire,

conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction.

Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres du Directoire et les cadres de direction, dont les fonctions clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.1.7. Transactions importantes

PREPAR-VIE n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelle sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- ▶ leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-VIE, à savoir le Président du Conseil de surveillance et les membres du Conseil, ainsi que les membres du Directoire. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés (le responsable de la Gestion des risques, le directeur de la Conformité, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle) sont expressément concernées.

Les exigences

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le Président du Conseil de Surveillance tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de fonctions clés

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ par le Président du Conseil de surveillance pour les membres du Conseil ;
- ▶ par les dirigeants de PREPAR-VIE pour les titulaires des fonctions clés en lien éventuellement avec la BRED Banque Populaire.

Désignation des responsables des fonctions clés

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne.

Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement.

Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-VIE accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;
- ▶ la déclaration de non condamnation.

La nomination des responsables des fonctions clés et des dirigeants effectifs fait l'objet d'une communication en interne.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clé est notifié à l'Autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques comprend trois entités distinctes :

- ▶ une Direction ALM et Risques,
- ▶ une Direction de la Conformité,
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. La Direction du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

La fonction gestion des risques est assurée par le Responsable des risques. En tant que RFC, il est rattaché au Directeur ALM et Risques (Membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ réaliser la cartographie des risques, validée par le Directoire et communiquée au Conseil de Surveillance,
- ▶ participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- ▶ donner son avis sur la réassurance, l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs, l'évolution de la modélisation sous-jacente aux calculs de Best Estimate et de SCR,
- ▶ interagir avec le responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôles de premier et de deuxième niveaux.

La Direction des Risques est présente à l'ensemble des Comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains Comités opérationnels, notamment au Comité de Partenariat. Le Comité des Risques Groupe constitue un Comité faïtier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR-VIE est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La Direction des Risques est consultée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de PREPAR-VIE s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ identification des risques
- ▶ évaluation des risques
- ▶ stratégie face aux risques
- ▶ surveillance/contrôle

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-VIE est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ l'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier ;
- ▶ l'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-VIE. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-VIE doit donc être formalisé ;
- ▶ l'exploitation des rapports d'audit ;
- ▶ l'exploitation des bases d'incidents ;
- ▶ l'exploitation des bases de réclamations ;
- ▶ l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ l'exploitation des calculs statistiques et règlementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-VIE de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-VIE cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ fort
- ▶ moyen
- ▶ faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance x Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau.

- ▶ documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ moyens : humains, matériels, ...
- ▶ gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-VIE permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

En premier lieu, la fonction gestion des risques pilote ce processus. Ainsi, elle participe à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR, elle définit le profil d'adéquation de PREPAR-VIE avec la formule standard et elle établit le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM et Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Juridique et présentées lors du Comité des Risques Groupe.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par le Directoire. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-VIE donne une analyse de chaque risque important identifié, des éléments de maîtrise de risque de celui-ci et de son évaluation.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la Direction des Risques et le Directoire.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil de Surveillance puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2020, après analyse de son profil de risque, PREPAR-VIE conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR-VIE réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénarii de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau défini dans l'appétence aux risques.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ **une Direction des Risques** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques ;
- ▶ **une Direction de la Conformité** chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ **un Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ **un Département du Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent sont rattachés au Président du Directoire. La Direction des Risques dépend du membre du Directoire en charge de l'ALM et des Risques.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-VIE et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-VIE par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-VIE ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-VIE.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR-VIE est régie à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-VIE respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction des Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires ;
- ▶ le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent ;
- ▶ le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ conformité des dispositifs ;
- ▶ conformité documentaire et d'opérations.

En matière de Sécurité financière, la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction des Risques.

La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité publie chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel elle évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience).

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Enfin, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Julien ESPIE, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-VIE.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

▶ **le responsable d'Audit Interne**

- établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
- communique le plan d'audit à l'AMSB,
- émet des recommandations,
- établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

▶ **le Comité d'Audit Interne**

- approuve le rapport d'audit,
- priorise les recommandations,
- décide de réalisation d'audits complémentaires ;

▶ **l'AMSB**

- ▶ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR-VIE a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Anh-Vu BUI, Responsable des risques de modèles, bilan et assurance de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet Fixage selon les dispositions réglementaires),
- ▶ participation aux Comités PREPAR (Comite de gestion, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Marchés Financiers et Comité Stratégique Finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ suivi régulier des risques du fonds Euro-Croissance,
- ▶ définition d'un indicateur d'appétit aux risques présentant les richesses économiques disponibles après stress test marché.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil de Surveillance.

B.7 Sous-traitance

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-VIE, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil de Surveillance.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, la Direction de la conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau ;
- ▶ les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent ;
- ▶ les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

Identification et appréciation

La Direction de la conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, la Direction de la conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clef sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- ▶ à un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- ▶ à un reporting par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au comité d'audit ;
- ▶ à un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-VIE. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clef Audit interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2020

- ▶ la gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE,
- ▶ la fonction actuarielle externalisée auprès du responsable de l'analyse transversale des risques assurances de la BRED,
- ▶ la fonction audit interne externalisée auprès d'un inspecteur de l'inspection Générale de la BRED.

B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

PREPAR-VIE a mis en place un système de gouvernance qui lui paraît adapté à son profil de risque d'une société d'assurance-vie commercialisant principalement des produits d'épargne, et soumis en premier lieu à un risque de marché conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil de Surveillance et revues périodiquement.

B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance

PREPAR-VIE n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-VIE commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- ▶ risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- ▶ risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- ▶ risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR-VIE est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2020 et au 31/12/2019 :

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de marché	377,4	429,4	-52,0	-12%
Risque de contrepartie	12,4	5,3	7,1	134%
Risque de souscription Vie	94,8	54,7	40,1	73%
Risque de souscription Santé	30,4	23,5	6,9	29%
Risque opérationnel	31,2	30,0	1,3	4%

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour les contrats d'épargne de PREPAR-VIE, les impacts les plus forts sont celui d'une augmentation des frais générés par la gestion des contrats et celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution

défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont les risques d'incapacité/invalidité et de rachat qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

Risque de rachat :

- ▶ Pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40%).
- ▶ Pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

Risques de longévité/mortalité : ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.

Risque d'incapacité/invalidité : il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.

Risque de frais : il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.

Risque catastrophe : il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Par ailleurs, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,18 % au titre de 2020 contre 0,22 % en 2019.

Au 31/12/2020, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En Millions d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de souscription Vie	94,8	54,7	40,1	73 %
Risque de souscription Santé	30,4	23,5	6,9	29 %

L'ensemble de ces deux risques représente 23 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque de Santé continué à progresser liée au développement du périmètre de l'assurance emprunteur. La forte progression du risque souscription Vie provient de la hausse du sous-risque baisse des rachats dont la proportion est à 41 %. Le sous-risque de frais contribue quant à lui à la hauteur de 38 % au risque de souscription Vie.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 décembre 2020, PREPAR-VIE commercialise environ 235 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,8 Milliards d'euros et 615 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-VIE ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, principal canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

C 1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- ▶ la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- ▶ la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- ▶ le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

La maîtrise des risques est réalisée au moyen d'indicateurs produits sur une base régulière :

- ▶ mesure des délais de règlement des créances ;
- ▶ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur des indicateurs de performance tels que le résultat ;
- ▶ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur le capital de solvabilité requis ;
- ▶ notation et solvabilité des réassureurs.

Une revue conjointe des risques de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques et permet de s'assurer de l'efficacité de la couverture de réassurance. La décision en matière de renégociation de traités est prise par le Directoire.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-VIE réalise à la fois des études récurrentes et des études ponctuelles de sensibilité sur des éléments influant le risque de souscription.

Au 31/12/2020, deux études de sensibilité ont été menées sur les sous-modules de risques les plus importants :

- ▶ une baisse des rachats de 100 bp permettant d'estimer l'impact d'un maintien plus long des assurés en portefeuille ;
- ▶ une hausse des coûts unitaires de 10 % permettant d'évaluer l'impact d'une augmentation pérenne des frais sur le portefeuille.

Dans ces deux cas, l'ensemble des calculs de Best Estimate et de SCR ont été effectués en intégrant ces hypothèses. Les impacts en termes de ratio de couverture sont les suivants :

	2020
Baisse de rachats de 100 bp	-10 Pts
Hausse des frais hors commissions de 10 %	-7 Pts

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'Epargne. En conséquence, PREPAR-VIE est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif a des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

Risque de taux : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». Depuis 2016, en raison du niveau structurellement bas des courbes de taux, les portefeuilles d'épargne sont majoritairement sensibles à la baisse des taux.

Risque action : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity... A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme solvabilité 2, à savoir le 1^{er} janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR-VIE avait choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille. Toutefois, du fait du faible impact de cette mesure sur les résultats du 31/12/2018, PREPAR-VIE a décidé de ne plus appliquer cette mesure à compter de l'exercice 2019.

Risque immobilier : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.

Risque de spread : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.

Risque de change : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR-VIE ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR-VIE est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transpariser.

Risque de concentration : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de "stress tests", à ce que :

- ▶ le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 232 millions d'euros soit environ 4,4 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client,
- ▶ la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par un niveau d'actif liquidable pour ouvrir un rachat de masse,
- ▶ la durée de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.

Le dynamisme de la gestion taux permet de maintenir un rendement actuariel relativement résistant de la poche, malgré un contexte de taux d'intérêt bas. Ainsi, au 31/12/2020, le taux de rendement actuariel du portefeuille taux s'élève à 2,63 %.

La qualité des placements obligataires se traduit par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité (environ 94 %) d'émetteurs notés "Investment Grade" (BBB ou plus). Le rating moyen du portefeuille de taux est BBB+

Le risque de marché représente 69 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel). Les sous-risques les plus importants sont le risque action (41 % du SCR de marché avant diversification) et le risque de spread (26 % du SCR de marché avant diversification).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-VIE afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-VIE dans le respect de la politique des investissements ;
- ▶ la Direction des Investissements de PREPAR-VIE implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

Par ailleurs, une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques... Aussi PREPAR-VIE dispose-t-elle d'un tableau de bord trimestriel présentant :

- ▶ les répartitions d'actifs par classe d'actifs,
- ▶ la répartition des actifs souverains par pays,
- ▶ la répartition des actifs de taux par ratings,
- ▶ un zoom sur les principales contreparties etc...

Chaque élément du tableau de bord présente un seuil ou une limite selon les cas. Un dépassement du seuil ou de la limite est signifié au Directoire, auquel est envoyé le tableau de bord trimestriellement. Celui-ci prend alors les décisions les plus adaptées au franchissement constaté.

En 2020 PREPAR-VIE a renouvelé sa couverture action, par la mise en place de swaps de performance.

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-VIE réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- ▶ de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- ▶ de chocs sur les actions,
- ▶ de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- ▶ de chocs sur les niveaux de spreads,
- ▶ de chocs sur l'immobilier,
- ▶ de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment. Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

Par ailleurs, les sensibilités suivantes ont été réalisées au 31/12/2020 sur les sous-modules de risques les plus importants :

- ▶ une baisse des taux de 25bp, traduisant une translation de la courbe de taux utilisée à la fois pour valoriser l'actif et déterminer la meilleure estimation du passif ;
- ▶ une baisse des actions de 25 % ;
- ▶ un choc sur les spreads de +25bp sur les titres d'Etat et +50bp sur les corporate.

<i>En bp</i>	2020
Baisse des taux de 25bp	-15 Pts
Baisse des actions de 25 %	-5 Pts
Hausse des spreads (+25bp Etat / +50bp Corporate)	-16 Pts

Au 31/12/2020, le choc actions est peu coûteux en SCR du fait de la couverture mise en place en 2020 contre la baisse des marchés actions. En revanche, PREPAR-VIE est toujours très sensible aux risques de baisse des taux (d'autant plus quand les taux deviennent négatifs) et de hausse des spreads.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit recouvre deux types de risques : le risque de spread lié aux investissements en titres obligataires et le risque de contrepartie lié au risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses engagements.

Le risque de spread a été présenté dans le paragraphe précédent. Le risque de contrepartie est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération à la suite d'une défaillance d'une contrepartie. Pour PREPAR-VIE, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les prêts de titres,
- ▶ la contrepartie du swap de performance,
- ▶ les créances.

Le risque de contrepartie est globalement limité pour PREPAR-VIE : il représente 1 % de la somme des composantes du SCR avant prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque ; des limites par signature ont été mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation. La sur-collatéralisation est suivie périodiquement à chaque remboursement de titre prêté ou de titre mis en collatéral afin de respecter un seuil de sur-collatéralisation de 125%, niveau pour lequel le risque de contrepartie calculé selon la formule standard est nul.

C 3.4. Sensibilités au risque

Compte tenu de sa faible significativité au sein de son SCR global, PREPAR-VIE ne réalise pas d'études systématiques sur le risque de crédit.

En revanche, PREPAR-VIE peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance ou d'une évolution sur les prêts de titres.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité n'est pas directement pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR. Il fait donc l'objet d'études annexes.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Au quotidien, PREPAR-VIE suit son risque de liquidité par le biais de sa trésorerie : les flux d'entrée et de sortie en portefeuille sont suivis quotidiennement et la situation de trésorerie fait l'objet d'un point hebdomadaire en Comité de Gestion Financière. PREPAR-VIE s'assure également de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

PREPAR-VIE réalise également une étude prospective d'adéquation des cash-flows d'actif et de passif. Au 31/12/2020, les flux d'actifs, en tenant compte des OPCVM monétaires, permettent de couvrir naturellement les flux de sortie du passif jusqu'en 2045.

Afin d'évaluer ce risque dans des situations dites inhabituelles, une étude est réalisée trimestriellement sur l'analyse de la couverture des rachats de masse par l'actif liquidable.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C 4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Depuis 2020 PREPAR-VIE modélise des primes périodiques futures avec un TMG non nul dans ses calculs de Best Estimate sur les produits d'épargne. Ces primes ayant un TMG non nul des bénéfices futurs ne sont pas attendus.

C.5 Risque opérationnel

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 6 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-VIE analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ▶ le suivi du plan de contrôle ;
- ▶ la relève des anomalies et insuffisances détectées ;
- ▶ le suivi des recommandations formulées par l'ACPR, les fonctions-clés, l'audit interne et l'Inspection Générale de l'actionnaire et du groupe.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction clé Risque. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels

dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des Risques de l'actionnaire.

PREPAR-VIE suit plus particulièrement les risques suivants :

- ▶ le risque de non-conformité,
- ▶ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ▶ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ▶ les risques liés au système d'information,
- ▶ les risques liés aux ressources humaines,
- ▶ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ▶ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : *Risques = Vraisemblance x Impact*.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR-VIE réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard.

Au 31/12/2019, le montant total estimé par PREPAR-VIE – 10,1 millions d'euros – restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2020 sera réalisée au cours de l'exercice 2021.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ▶ la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ▶ la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- ▶ la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ▶ le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6 Autres risques importants

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, PREPAR-VIE présente également les risques suivants comme des risques-dits importants :

C 6.1. La détention de dettes souveraines

Depuis la crise « des dettes souveraines », PREPAR-VIE intègre la défaillance d'un Etat dans ses études de risques. Ainsi, un état spécifique de suivi des positions sur dettes souveraines est publié trimestriellement dans le Tableau de Bord des Risques envoyé au Directoire. Ensuite, un calcul de risque souverain est réalisé annuellement et présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Au 31/12/2020, PREPAR-VIE détient en direct pour 739 M€ de titres d'Etat et assimilés (titres comprenant une garantie d'Etat), sur un total obligataire de 4,1 Mds d'euros, soit 16 % de son encours obligataire.

C 6.2. Les risques ESG

Ce sont les risques liés à une dépréciation des placements résultant d'enjeux Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG). Ils incluent le risque de changement climatique.

L'analyse ESG est pour PREPAR-VIE un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut exposer PREPAR-VIE à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

PREPAR-VIE produit donc un rapport annuel contenant le suivi des risques selon les critères ESG d'une part et l'analyse du portefeuille selon des critères de transition énergétique et écologique selon deux axes : l'intensité des Gaz à effet de serre des activités des entreprises et l'implication des émetteurs dans la transition énergétique.

C 6.3. Le risque stratégique

PREPAR-VIE considère également comme important un risque supplémentaire : le risque stratégique comprenant les sous-risques suivants :

- ▶ pilotage,
- ▶ environnement économique et réglementaire,
- ▶ image et réputation,
- ▶ développement.

La maîtrise de ce risque est assurée en grande partie par une gouvernance efficace.

C.7 Autres informations

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D- Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-VIE établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	4,3	-4,3
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	22,6	19,0	3,6
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.2	7 114,8	6 339,5	775,3
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>D.1.2</i>	<i>85,1</i>	<i>63,2</i>	<i>21,9</i>
<i>Actions</i>	<i>D.1.2</i>	<i>24,3</i>	<i>10,4</i>	<i>13,8</i>
<i>Obligations</i>	<i>D.1.2</i>	<i>4 163,0</i>	<i>3 682,6</i>	<i>480,4</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>D.1.2</i>	<i>2 838,2</i>	<i>2 572,1</i>	<i>266,1</i>
<i>Produits Dérivés</i>	<i>D.1.2</i>	<i>4,3</i>	<i>11,2</i>	<i>-6,9</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	D.1.3	1 279,4	1 279,4	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.2	13,3	13,3	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.4	-106,1	30,7	-136,8
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.5	10,1	8,2	1,9
Créances nées d'opérations de réassurance	D.1.5	9,2	9,2	0,0
Autres créances (hors assurance)	D.1.5	5,6	5,6	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D.1.2	24,3	24,3	0,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	D.1.5	7,4	2,2	5,3
TOTAL DE L'ACTIF		8 380,8	7 735,9	645,0

D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR-VIE pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

▶ Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

▶ Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

▶ Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

▶ OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

▶ Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation :

- Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR.
- Pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

▶ Produits dérivés

En normes prudentielles (en IFRS), à l'actif, PREPAR-VIE comptabilise la somme des appels de marge sur le swap de performance en tant que créance vis-à-vis de la contrepartie. Il s'agit d'un montant net entre les sommes payées les sommes reçues. En normes sociales, à l'actif, PREPAR-VIE comptabilise le montant des appels de marge payés, déduction faite de la perte déjà comptabilisée en résultat.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2020, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 480,4 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 280 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-VIE constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 22 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

D.1.3. Les actifs en représentation des engagements en unités de compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en Unités de Comptes dans les comptes sociaux.

D.1.4. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.5. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.1.6. Les futures décisions de gestion

Au sein du module de calcul des provisions techniques (cf. partie suivantes D.2.), l'actif de PREPAR-VIE est projeté selon des règles de gestion précises, invariantes dans le temps et correspondantes aux règles appliquées dans la gestion quotidienne du portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE. Ces futures décisions portent notamment sur les règles d'allocation d'actifs et les réalisations de plus-values latentes, en faisant l'hypothèse d'une continuité d'activité.

D.2 Provisions techniques

<i>En Millions d'euros</i>	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.2	17,7	18,7	-1,0
dont Best Estimate		17,4	-	-
dont Marge de Risque		0,3	-	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	D.2.2	-113,1	14,7	-127,8
dont Best Estimate		-114,9	-	-
dont Marge de Risque		1,8	-	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	D.2.1	6 484,9	5 891,6	593,3
dont Best Estimate		6 377,5	-	-
dont Marge de Risque		107,5	-	-
Provisions techniques UC et indexés	D.2.1	1 290,8	1 309,7	-19,0
dont Best Estimate		1 270,5	-	-
dont Marge de Risque		20,3	-	-
Autres provisions techniques	D.2.3	-	11,1	-11,1
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES		7 680,3	7 245,8	434,5

D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne

Principe général appliqué

Le *Best Estimate* est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation Algo Financial Modeler, sur la base de 2000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 2000 scénarii. Depuis le 31/12/2016, un modèle ALM spécifique au support Euro-Croissance est développé sur la même plate-forme R³S.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- ▶ décès,
- ▶ rachats,
- ▶ échéances,
- ▶ arrérages de rentes,
- ▶ prélèvements sociaux,
- ▶ frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés). Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités

de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises. A la fin de la projection, les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection sans projeter sur une durée trop consommatrice en temps de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- ▶ Provisions Mathématiques (PM),
- ▶ Provision pour Participation aux Bénéfices,
- ▶ Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- ▶ Plus ou moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Euro-Croissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- ▶ Réserve de Capitalisation,
- ▶ Plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

Primes

Depuis 2020, PREPAR-VIE tient compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection et ce malgré leur faible volume constaté (environ 10 M€).

Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- ▶ coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- ▶ coûts de gestion des rachats totaux,
- ▶ coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Mortalité

La mortalité utilisée dans le modèle correspond à des taux de décès par année de projection.

Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse de l'historique des rachats du portefeuille, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat en deux parties :

- ▶ elle est égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études Préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, lorsque le taux servi est inférieur au Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME),
- ▶ elle était nulle lorsque le taux servi était supérieur au TME, mais depuis le 31/12/2020 suite aux recommandations de l'audit elle est également dans le corridor de l'ACPR.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par la Direction Technique et Juridique, montrant :

- ▶ la non-corrélation des taux de rachat des assurés de PREPAR-VIE et des historiques de taux servis par rapport aux taux de marché,
- ▶ les taux très faibles de rachat sur le produit Valvie, sur une période de 15 ans, pour les assurés de plus de 67 ans : 89 % sont encore présents au bout de 15 ans (hors décès).

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. La loi de décès en nombre de contrats est déterminée de la même façon que la loi en montant vue ci-dessus, en remplaçant les montants par des nombres.

Politique de taux servis et taux cible

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE. Cette politique de taux servis fait partie de l'ensemble des règles des futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par huitième, suite à l'évolution de la réglementation en 2019 (jusqu'à présent, elle était projetée par tiers). La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

Les scenarii stochastiques

Ils sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des hypothèses suivantes :

- ▶ modèle de taux G2++ à deux facteurs pour les taux nominaux, sur un horizon de 50 ans, en pas annuels,

- ▶ courbe des taux transmise par l'EIOPA au 31/12/2020, avec prise en compte de l'ajustement de volatilité (7bp au 31/12/2020),
- ▶ prix des swaptions pour le calibrage du modèle de taux issus d'informations Bloomberg,
- ▶ indices actions, gestion alternative et immobilier générés par le modèle de Black & Scholes,
- ▶ calibrage des actions sur la base de la volatilité implicite d'un call sur Eurostoxx 50 sur un an, calculé au 31/12/2020,
- ▶ volatilité historique utilisée pour l'immobilier et la gestion alternative,
- ▶ pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- ▶ pas de modélisation de l'inflation/taux réels,
- ▶ pas de retraitement ou d'ajustement des scenarii générés.

D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre a été le suivant :

- ▶ les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale, Protection Revenus et APB ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation des prestations, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 10 ans a été pris en compte ;
- ▶ les Best Estimate correspondant à la PRC Décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs).
- ▶ le Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats Entoria est estimé à partir d'une hypothèse de sinistralité cible (S/P). La charge de prestations calculée sur les exercices antérieurs est projetée à partir d'une cadence d'écoulement et le BE de sinistres est ainsi déduit par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation. Pour le BE de primes, une année de prime future est prise en compte avec modélisation des sinistres futures.

Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2 sur le périmètre épargne (euros + UC), conformément à la méthode de simplification n°2 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2020

Le niveau élevé du Best Estimate épargne des supports euros par rapport aux provisions comptables s'explique à la fois par le niveau des plus-values latentes au 31/12/2020 et par le niveau de la courbe des taux Eiopa. En effet, les plus-values latentes sont prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéficiaires. De la même manière la baisse de la courbe des taux conduit à des flux de prestations plus élevées par le biais de l'actualisation.

	2019	2020
Ratio BE / PM	114 %	119 %
Ratio PVL/PM	12 %	14 %

En revanche, le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte est légèrement inférieur aux provisions comptables. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont fortement négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue de 0,01 %.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

Afin d'encadrer cette incertitude, un grand nombre d'études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...
- ▶ sensibilité aux rachats,
- ▶ sensibilité à l'inflation,
- ▶ ...

D.2.7. Impact de la correction pour volatilité

PREPAR-VIE utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2020, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 7 bps. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

<i>En Millions d'euros</i>	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	7 680,1	7 699,0	-18,9
Fonds propres de base	636,0	621,7	14,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	636,0	621,7	14,2
Capital de solvabilité requis	453,8	470,5	-16,7
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	636,0	621,7	14,2
Minimum de capital requis	200,0	202,2	-2,3

D.3 Autres passifs

<i>En Millions d'euros</i>	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions pour retraite	2,6	1,7	0,9
Dépôts des réassureurs	18,0	18,0	0,0
Passifs d'impôts différés	6,9	0,0	6,9
Produits dérivés	5,5	7,1	-1,7
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	7,5	5,6	1,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	10,0	10,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	12,4	11,0	1,4
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1,9	1,9	0,0
Total des Autres Passifs	64,7	55,3	9,4

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Ces éléments ne sont pas impactés par les futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

Concernant les produits dérivés, en normes prudentielles (en IFRS), au passif, PREPAR-VIE comptabilise la valorisation du swap de performance. En normes sociales, au passif, PREPAR-VIE comptabilise le montant des appels de marge reçus, déduction faite du gain déjà comptabilisé en résultat.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ▶ provisions techniques en euros,
- ▶ provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 6,9 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2020.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5 Autres informations

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-VIE définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-VIE dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central présenté dans l'ORSA, qui tient compte :

- ▶ des émissions de capital planifiées,
- ▶ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- ▶ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ▶ de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- ▶ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi trimestriel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil de Surveillance. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par l'article 27 des statuts de PREPAR-VIE. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-VIE et sa solvabilité. En particulier, PREPAR-VIE peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-VIE a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2020

En Millions d'euros	2020			Détail des FP au 31/12/2019	Evolution 2019/2020
	Détail des FP au 31/12/2020	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR		
Capitaux propres	182,2	182,2	182,2	182,2	0,0
Primes d'émission	3,4	3,4	3,4	3,4	0,0
Réserve de réconciliation	269,1	269,1	269,1	381,9	-112,8
<i>dont Report à nouveau</i>	<i>158,3</i>	<i>158,3</i>	<i>158,3</i>	<i>142,6</i>	<i>15,6</i>
<i>dont résultat et réserves libres</i>	<i>48,7</i>	<i>48,7</i>	<i>48,7</i>	<i>25,8</i>	<i>23,0</i>
<i>dont réserve de capitalisation</i>	<i>42,2</i>	<i>42,2</i>	<i>42,2</i>	<i>42,2</i>	<i>0,0</i>
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	<i>19,9</i>	<i>19,9</i>	<i>19,9</i>	<i>171,3</i>	<i>-151,4</i>
Fonds Excédentaires	181,3	181,3	181,3	169,1	12,2
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-Total Tier 1	636,0	636,0	636,0	736,6	-100,6
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total Tier 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des Fonds propres	636,0	636,0	636,0	736,6	-100,6

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale. PREPAR-VIE ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR et du MCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2021.

En 2020, l'évolution des Fonds Propres s'explique notamment par la baisse de la courbe des taux qui fait augmenter fortement le Best Estimate.

Depuis 2019, l'évolution de la réglementation permet de prendre en compte en Fonds Excédentaires une partie de la Provision pour Participation aux Excédents. Afin de déterminer quelle part de cette provision il était possible d'affecter en Fonds Propres, PREPAR-VIE a utilisé la méthode simplifiée proposée par l'ACPR dans sa fiche technique parue en janvier 2020.

Sans la prise en compte de la Provision pour Participation aux Excédents en Fonds Excédentaires, les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR se seraient élevés à 457 M€.

Décomposition de la réserve de réconciliation :

En Millions d'euros	Réserve de réconciliation au 31/12/2020	Réserve de réconciliation au 31/12/2019
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	167,5	251,4
Marge de risque	-129,9	-86,2
Plus-value latente des Fonds Propres	26,6	23,0
Report à nouveau, résultat et réserves	249,2	210,6
Divers	-44,3	-16,9
TOTAL RESERVE DE RECONCILIATION	269,1	381,9

En 2020, la valeur actuelle des résultats futurs a régressé fortement du fait de la baisse des taux et de la diminution des encours sur l'épargne. Parallèlement, la marge de risque a également progressé sous l'effet de la baisse des taux.

Au global, la réserve de réconciliation a baissé de 30 %.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-VIE applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2020, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En Millions d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de marché	378,2	429,4	-51,2	-12 %
Risque de contrepartie	12,4	5,3	7,1	134 %
Risque de souscription Vie	93,6	54,7	38,9	71 %
Risque de souscription Santé	30,4	23,5	6,9	29 %
Diversification	-81,0	-52,3	-28,7	55 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	433,7	460,6	-27,0	-6 %
Ajustement lié aux fonds cantonnés	-4,2	-3,0	-1,2	41 %
Risque opérationnel	31,2	30,0	1,3	4 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-6,9	-59,7	52,7	-88 %
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR)	453,8	428,0	25,8	6 %
RATIO DE COUVERTURE DU SCR	140 %	172 %	-32 Pts	-19 Pts

Le **risque de marché** a augmenté de 51,2 M€ entre 2019 et 2020 du fait principalement des niveaux bas des taux d'intérêts qui ont conduit à une moins bonne absorption des chocs de marché par les provisions techniques contribuant à l'augmentation du risque.

Le PERP et le support Euro-Croissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 4,2 M€ au 31/12/2020 (contre 3 M€ en 2019). Cette progression est liée au développement du support Euro-Croissance.

Le **risque santé** progresse de 29% en raison de la poursuite du développement du marché de la prévoyance initié en 2018 et renforcé depuis 2019.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de

l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2020, ce plafond est atteint pour un montant de 6,9 M€.

E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les encours, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2020 s'élève à 200 M€. Le plafond de 45 % du SCR est atteint.

<i>En Millions d'euros</i>	2020	2019	Variation	Variation %
MCR linéaire	200,0	209,5	-9,5	-5 %
Plancher à 25 %	113,4	107,0	6,5	6 %
Plafond à 45 %	204,2	192,6	11,6	6 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	200,0	192,6	7,4	4 %
Ratio de couverture du MCR	318 %	382 %	-64 %	-17 %

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-VIE.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR-VIE n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR-VIE n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue.

E.6 Autres informations

PREPAR-VIE n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

Etat S.02.01.02 : Bilan

Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité

Etat S.12.01.02 : Provisions Techniques Vie et Santé SLT

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme
et des mesures transitoires

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

Etat S.25.01.21 : SCR

Etat S.28.01.01 : MCR

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 648,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 114 810,82
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	85 061,00
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	24 278,51
Actions – cotées	R0110	24 278,51
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 162 974,55
Obligations d'État	R0140	748 892,38
Obligations d'entreprise	R0150	3 390 496,57
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	23 585,59
Organismes de placement collectif	R0180	2 838 196,76
Produits dérivés	R0190	4 300,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 279 430,58
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	13 293,22
Avances sur police	R0240	13 293,22
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 106 054,46
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 106 054,46
Santé similaire à la vie	R0320	- 58 484,49
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 47 569,96
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 109,00
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 168,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 630,29
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	24 349,65
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 435,70
Total de l'actif	R0500	8 380 820,81

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	17 691,97
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 691,97
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	17 413,70
Marge de risque	R0590	278,28
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 371 845,24
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	- 113 086,33
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	- 114 922,84
Marge de risque	R0640	1 836,51
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 484 931,57
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 377 463,68
Marge de risque	R0680	107 467,89
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1 290 763,16
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	1 270 460,71
Marge de risque	R0720	20 302,45
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	2 590,00
Dépôts des réassureurs	R0770	17 966,89
Passifs d'impôts différés	R0780	6 924,23
Produits dérivés	R0790	5 462,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 492,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 978,11
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 395,50
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 917,59
Total du passif	R0900	7 745 026,68
Excédent d'actif sur passif	R1000	635 794

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et	Assurance incendie et autres	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110		14 042							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140		7 269							
Net	R0200		6 773							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210		14 042							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240		7 269							
Net	R0300		6 773							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310		4 419							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340		2 281							
Net	R0400		2 139							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		-3							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		-5							
Net	R0500		2							
Dépenses engagées	R0550		5 420							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour:réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								14 042
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								7 269
Net	R0200								6 773
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								14 042
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								7 269
Net	R0300								6 773
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								4 419
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								2 281
Net	R0400								2 139
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								-3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								-5
Net	R0500								2
Dépenses engagées	R0550								5 420
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								5 420

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance	Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	87 971	230 110	154 020	2 762				0	474 863
Part des réassureurs	R1420	50 727	33		556					51 316
Net	R1500	37 244	230 078	154 020	2 206				0	423 547
Primes acquises										
Brut	R1510	87 971	230 110	154 020	2 762				0	474 863
Part des réassureurs	R1520	50 727	33		556					51 316
Net	R1600	37 244	230 078	154 020	2 206				0	423 547
Charge des sinistres										
Brut	R1610	28 266	435 845	82 634	579				7 349	554 672
Part des réassureurs	R1620	20 017	9		204					20 230
Net	R1700	8 249	435 836	82 634	374				7 349	534 442
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-2 165	258 450	-132 379	-506				7 361	130 761
Part des réassureurs	R1720	-1 078								-1 078
Net	R1800	-1 087	258 450	-132 379	-506				7 361	131 840
Dépenses engagées	R1900	39 540	22 146	8 664	1 037				494	71 881
Autres dépenses	R2500									8 304
Total des dépenses	R2600									80 184

Etat S.12.01.02 Provisions Techniques Vie et Santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	
		C0020	C0030	C0040	C0050
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	6 367 052		16 313	1 254 148
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	6 367 052		16 313	1 254 148
Marge de risque	R0100	104 659	20 305		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120				
Marge de risque	R0130				
Provisions techniques – Total	R0200	6 471 711	1 290 766		

		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-83 209			93 441	7 647 745
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-47 570				-47 570
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-35 639			93 441	7 695 315
Marge de risque	R0100	1 330				1 493	127 787
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200	-81 879				94 935	7 775 532

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-114 923				-114 923
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-58 484				-58 484
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-56 438				-56 438
Marge de risque	R0100	1 837					1 837
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200	-113 086					-113 086

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	R0010	7 680 138			18 890	
Fonds propres de base	R0020	635 961			-14 227	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	635 961			-14 227	
Capital de solvabilité requis	R0090	453 797			16 666	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	635 961			-14 227	
Minimum de capital requis	R0110	199 974			2 270	

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	182 184	182 184			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	3 398	3 398			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	181 286	181 286			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	269 093	269 093			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	635 961	635 961			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	635 961	635 961			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	635 961	635 961			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	635 961	635 961			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	635 961	635 961			
Capital de solvabilité requis	R0580	453 797				
Minimum de capital requis	R0600	199 974				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,401				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	3,180				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	635 961	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	366 868	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	269 093	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	748 855		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 491		
Risque de souscription en vie	R0030	103 642		
Risque de souscription en santé	R0040	30 734		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-101 943		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	793 779		

Calcul du capital de solvabilité requis	-	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	31 213
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-364 276
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 924
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	453 793
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	453 793
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	436 971
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

Approche concernant le taux d'imposition

-		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		Avant le choc	Après le choc
		C0110	C0120
-			
DTA	R0600	0	0
DTA dus au report à nouveau	R0610		
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620		
DTL	R0630	6 924	0

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-6 924

LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 924
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Etat S.28.01.01 : MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	1 656

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	4 555	12 463
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	198 318

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations garanties	R0210	5 969 874	-
Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations discrétionnaires futures	R0220	671 906	-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	1 270 461	-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	4 969 664

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	199 974
Capital de solvabilité requis	R0310	453 797
Plafond du MCR	R0320	204 209
Plancher du MCR	R0330	113 449
MCR combiné	R0340	199 974
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	199 974